

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Procès-verbal de la quatrième séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 4 avril 2016, à 20:00 heures à l'endroit habituel.

Sont présents:	Mme	Francine Morin	Maire
	M.	Mario Jussaume	Conseiller
	Mme	Marie Eve Leduc	Conseillère
	M.	Éric Delage	Conseiller
	Mme	Josée Mathieu	Conseillère
	Mme	Emmanuelle Bagg	Conseillère
	M.	Guy Robert	Conseiller
	Mme	Sylvie Chaput	Dir. gén.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et dépôt des états financiers 2015 préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton
4. Période de questions de 10 minutes
5. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016
6. Rapport financier et comptes à payer
7. Rapport de l'inspecteur
8. Période de questions
9. Administration
 - a) Dépôt à terme
 - b) Nominations des membres de l'OMSC
 - c) Formation Outlook
 - d) Adoption du Règlement 2016-03 relatif aux animaux
 - e) Adoption du Règlement 2016-04 sur les branchements à l'égout sanitaire
 - f) Avis de motion – Règlement 2016-05 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau
 - g) Demande de morcellement d'une partie du lot 2 709 501 à la CPTAQ – B Morin
 - h) Demande de dérogation mineure – 729, 5^e Rang
 - i) Achat d'une station – serveur pour PG
 - j) Transfert de l'excédent accumulé – réseau d'égout
10. R.A.R.C.
 - a) Procès-verbal de la RARC
11. Transport
 - a) Préparation d'un devis – Travaux de réfection de ponceau – rue Claing
 - b) Appel d'offres pour le resurfaçage de la rue Claing
 - c) Appel d'offres pour les réparations d'asphalte
 - d) Appel d'offres pour le déneigement – bornes fontaine, stationnements, entrée du bureau
 - e) Appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver saison 2017-2018-2019
 - f) Entente de location d'équipement
 - g) Permission de voirie annuelle pour interventions urgentes sur le réseau du MTQ
 - h) Demande d'ajout de panneaux de signalisation
 - i) Appel d'offres pour le fauchage des levées de chemin
12. Hygiène du milieu
 - a) Procès-verbal de la Régie des Déchets
 - b) Procès-verbal de la MRC
 - c) Soumissions pour l'achat d'une génératrice
 - d) Station d'épuration des eaux usées - Contrat de services – Entrée et validation des données au SOMAE/ Échantillonnage / Remplacement de l'inspecteur municipal lors de congés
 - e) Modification de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

13. Loisirs et culture
 - a) Dépôt des revenus et dépenses de février et mars 2016
 - b) Procès-verbal de mars 2016
 - c) Bilan du Tournoi de ballon-balai 2016
14. Autres sujets
 - a) Demande d'appui – Projet de la Maison des Jeunes – Création de bandes florales
 - b) Relais pour la vie – Société canadienne du cancer
 - c) Demande d'aide financière – Championnat canadien de ballon sur glace – C. Richer
 - d) Demande d'appui – Contingentement de la production acéricole au Québec
 - e) Demande de commandite – Gala Méritas – École professionnelle de Saint-Hyacinthe
15. Correspondance
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2016.04.01

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour modifié tel que déposé.

3. Présentation et dépôt des états financiers 2015 préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton

Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 a été déposé.

Madame Côté comptable agréée, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté les états financiers 2015 au conseil municipal avant la séance.

Revenus 2015	992 646 \$
Activités d'investissement	(2 105)
Dépenses 2015	(999 254)
Remboursement de la dette	(31 657)
Excédent de fonctionnement affecté	55 000
Excédent non affecté	4 844
Immobilisation - Produit de cession	<u>3 905</u>
Excédent de fonctionnement	23 379 \$

Notre excédent de fonctionnement au 31 décembre 2014 s'élevait à 379 234 \$ à ce montant s'ajoute l'excédent de fonctionnement de 2015 de 23 379 \$ moins les affectations aux activités de fonctionnement et d'investissement de 40 844 \$ totalisant au 31 décembre 2015 la somme de 361 769 \$.

4. Période de questions de 10 minutes

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

5. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016

2016.04.02

Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2016.

6. Rapport financier et comptes à payer

La balance de vérification au 31 mars 2016 a été déposée au Conseil.

Bilan au 31 mars 2016

Solde au compte fonds d'administration	172 787,87 \$
Solde au compte fonds de roulement	- \$
Solde à l'épargne stable - Fonds d'urgence	288,64 \$
Part de qualification	5,00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	15 010,63 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	92 298,93 \$
Grand total	280 391,07 \$

Marge de crédit pour le réseau d'égout au 1er mars 2016	1 516 791,30 \$
Remboursement de la marge (RECCQ – FCCQ subvention)	(694 494,00) \$
Déboursement de la marge de crédit	51 088,02 \$
Solde de la marge de crédit pour le réseau d'égout	873 385,32 \$

Subvention FCCQ à recevoir	(589 195,00) \$
Subvention TECQ à recevoir	(189 402,00) \$
Subvention à recevoir	(778 597,00) \$

Solde de l'emprunt no 1 - réseau d'égout	2 043 000,00 \$
Subvention FCCQ –Prov. inclus au Prêt 1 remboursée sur 10 ans	(1 068 305,00) \$
Solde de l'emprunt no 1 - réseau d'égout - Part Municipalité	974 695,00 \$

Part totale de la Municipalité - Emprunt réseau d'égout au 31-03-2016 **1 069 483,32 \$**

2016.04.03

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport financier de mars 2016 et d'autoriser le paiement des comptes à payer d'avril 2016 tel que soumis pour un montant total de 58 932,76 \$.

7. Rapport de l'inspecteur

Le rapport des permis émis en mars 2016 a été remis à chacun des membres du Conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois de mars.

8. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

9. Administration

a) Dépôt à terme

2016.04.04

Sur la proposition d'Éric Delage

Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de transférer un montant de 110 000 \$ au compte Avantage Entreprise.

b) Nominations des membres de l'OMSC

ATTENDU que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU que le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU que le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

POUR CES MOTIFS,

2016.04.05

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

Fonction en situation d'urgence	Nom	Fonction habituelle
Maire Maire suppléant	Francine Morin Mario Jussaume	Maire Maire suppléant
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Sylvie Chaput	Directrice générale
Coordonnateur de site désigné ¹ : <ul style="list-style-type: none">• pour le volet incendie• pour le volet sécurité publique• pour le volet travaux publics	Éric Delage Francis Grégoire Guy Dubé Jean Léveillé	Conseiller responsable Directeur du service incendie Directeur du service de police Inspecteur municipal
Administration	Geneviève Bureau	Adjointe administrative
Communication	Emmanuelle Bagg	Conseillère
Sécurité des personnes	Guy Robert	Conseiller
Sécurité incendie	Francis Grégoire	Directeur service incendie de St-Jude
Services aux sinistrés	Robert Perreault Josée Mathieu (substitut) Marie Eve Leduc (substitut) Micheline Perreault Gisèle Morin Isabelle Hébert Croix-Rouge Canadienne	Responsable du service Conseillère Conseillère Responsable (hébergement) Responsable (habillement) Responsable (alimentation)
Services techniques	Jean Léveillé Stéphane Bourgeois	Inspecteur municipal Employé RARC
Transports	Réal Phaneuf MRC les Maskoutains	Entreprise autobus scolaire Transport adapté

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

¹ Le coordonnateur de site est déterminé parmi les personnes désignées, au moment du sinistre et selon la nature de l'événement.

c) Formation Outlook

CONSIDÉRANT que le logiciel de gestion de l'information Outlook est très utilisé par les employés;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains nous offre la possibilité de suivre une formation sur celui-ci afin de bien comprendre les différentes options et de gérer efficacement la boîte de réception, le calendrier et la gestion des contacts;

2016.04.06

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice générale à suivre la formation Outlook donnée par Parcours Formation qui se tiendra le 19 avril à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe;

DE payer ses frais d'inscription au montant approximatif de 45 \$ ainsi que ses frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

d) Adoption du Règlement 2016-03 relatif aux animaux

ATTENDU qu'en vertu des articles 553 et 554 du Code municipal, une municipalité peut faire modifier ou abroger des règlements concernant les chiens;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné lors d'une session régulière du Conseil, tenue le 7 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

2016.04.07

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement 2016-03 tel que déposé.

e) Adoption du Règlement 2016-04 sur les branchements à l'égout sanitaire

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a construit un réseau d'égout sanitaire;

ATTENDU que la Municipalité a adopté le Règlement numéro 2015-12 sur les branchements à l'égout sanitaire afin de réglementer ces branchements dans un but de saine gestion et d'utilisation du réseau;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger ce règlement et d'en adopter un nouveau;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la session du conseil de Saint-Bernard-de-Michaudville tenue le 7 mars 2016 avec dispense de lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

2016.04.08

Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement 2016-04 tel que déposé.

f) Avis de motion – Règlement 2016-05 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau le tout en conformité au *Règlement n° 35-14 modifiant le Règlement 21-2* de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

g) Demande de morcellement d'une partie du lot 2 709 501 à la CPTAQ – B Morin

CONSIDÉRANT que Mme Marianne Trudel et M. Bernard Morin, propriétaires du lot 2 708 032 ont déposé une demande d'aliénation pour acquérir une partie du lot 2 709 501 de 27.3 m² du cadastre du Québec, propriété de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville. Cette superficie est une partie de l'emprise du chemin du 5^e Rang;

CONSIDÉRANT que le terrain visé par l'acquéreur servira à régulariser l'emplacement d'un kiosque agricole en bordure de chemin;

CONSIDÉRANT que la partie du lot 2 709 501 (27,3 m²) viendra agrandir le lot du 759, 5^e Rang appartenant à madame Trudel et monsieur Morin (lot 2 708 032 de 9 706,1 m²);

CONSIDÉRANT que le projet aura un impact positif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au Règlement d'urbanisme no 2006-16 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains.

EN CONSÉQUENCE,

2016.04.09

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'appuyer la demande de morcellement d'une partie du lot 2 709 501 pour que les propriétaires du lot 2 708 032 puissent en faire l'acquisition et régulariser la situation du kiosque agricole.

h) Demande de dérogation mineure – 729, 5^e Rang

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser la présence d'un chenil sur le terrain du 729, 5^e Rang, lot 2 708 030;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment et enclos à 210 mètres de l'habitation voisine la plus près et 266 mètres de la seconde maison la plus près;

CONSIDÉRANT que le règlement 2006-16, à l'article 18.4, est mentionné qu'un chenil doit se trouver à 300 mètres d'une habitation voisine;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment et enclos à 7,62 mètres de la ligne de propriété;

CONSIDÉRANT que le règlement 2006-16, à l'article 18.4, est mentionné qu'un chenil doit se trouver à 10 mètres d'une ligne de propriété voisine;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment et enclos à 61 mètres de la voie publique existante;

CONSIDÉRANT que le règlement 2006-16, à l'article 18.4, est mentionné qu'un chenil doit se trouver à 300 mètres d'une voie publique existante;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est de 90 mètres et 34 mètres pour les deux habitations voisines, de 2,38 mètres par rapport à la ligne de propriété voisine et de 239 mètres par rapport à la voie publique existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité d'approuver la demande sous certaines conditions;

2016.04.10

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville approuve la demande de dérogation du 729 5^e Rang – lot 2 708 030 pourvu que le nombre de chiens autorisé soit d'au maximum 15 à la fois;

QU'un certificat d'autorisation soit émis annuellement par la Municipalité et que tous les autres articles du chapitre 18 du règlement 2006-16, ainsi que les autres règlements gouvernementaux soient respectés.

i) Achat d'une station – serveur pour PG

CONSIDÉRANT qu'il y a une instabilité sur la station de travail de la directrice générale qui rend le logiciel Megagest instable;

CONSIDÉRANT que la solution la plus avantageuse serait de se procurer une nouvelle station qui servirait uniquement de serveur;

CONSIDÉRANT que notre technicien informatique d'EMI nous propose de faire l'achat d'une station recyclé à un coût de 650 \$;

2016.04.11

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'acquérir auprès de EMI informatique une station de travail recyclé.

j) Transfert de l'excédent accumulé – réseau d'égout

CONSIDÉRANT qu'un montant avait été prévu au budget de 2015 pour le paiement des intérêts de l'emprunt no 2 pour le réseau d'égout;

CONSIDÉRANT que les contribuables ont été taxés en conséquence pour le paiement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'emprunt a été reportée en 2016 et que le paiement des intérêts sera effectué en 2017;

2016.04.12

Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE TRANSFÉRER un montant de 24 494,66 \$ du poste 59 110 00 000 excédent accumulé non affecté au poste 59 131 01 000 excédent accumulé affecté – réseau d'égout afin de réserver ce montant pour le paiement des intérêts de l'emprunt no 2 pour le réseau d'égout qui sera effectué en 2017.

10. R.A.R.C.
a) Procès-verbal de la RARC

Le procès-verbal de mars 2016 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a été remis à chacun des membres du conseil.

11. Transport
a) Préparation d'un devis – Travaux de réfection de ponceau – rue Claing

2016.04.13

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de retenir les services de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains selon l'estimation IE16-54115-087 pour la préparation de plan et devis pour les travaux de réfection du ponceau numéro 2 situé sous la rue Claing tel qu'identifié dans le plan d'intervention triennal de la municipalité.

- b) Appel d'offres pour le resurfaçage de la rue Claing

2016.04.14

Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'inviter trois entreprises à soumissionner pour la pose d'enrobé bitumineux (couche de finition) sur la rue Claing sur une distance approximative de 1 km.

- c) Appel d'offres pour les réparations d'asphalte

CONSIDÉRANT le coût élevé des travaux d'entretien sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT que la subvention gouvernementale dédiée à l'entretien du réseau routier n'a jamais été indexée depuis près de 25 ans;

CONSIDÉRANT qu'il peut être avantageux pour notre municipalité de procéder à un achat groupé pour le rapiéçage d'asphalte;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut par résolution, autoriser la conclusion d'une entente relative à des biens, des services ou à des travaux avec toute autre municipalité, aux fins de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 14.3 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrat;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Jude, Saint-Bernard-de-Michaudville et La Présentation désirent s'entendre pour procéder à une demande de soumission pour l'exécution de travaux de voirie sur leurs chemins municipaux respectifs;

EN CONSÉQUENCE,

2016.04.15

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PARTICIPER à un appel d'offres groupé avec les municipalités de Saint-Jude et La Présentation pour le rapiéçage d'asphalte sur les routes municipales pour ± 110 tonnes d'enrobé bitumineux pour St-Bernard;

DE PARTAGER les coûts pour la préparation d'une entente intermunicipale pour la demande de soumissions en commun pour l'exécution de travaux de voirie;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville l'entente intermunicipale portant sur la procédure d'appel d'offres groupé pour la fourniture d'enrobé bitumineux;

DE MANDATER la Municipalité de Saint-Jude pour procéder à la demande de soumission pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur les chemins municipaux des Municipalités parties à l'entente.

- d) Appel d'offres pour le déneigement – bornes fontaine, stationnements, entrée du bureau

Reporté à une prochaine séance.

- e) Appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver saison 2017-2018-2019

2016.04.16

Sur la proposition d'Éric Delage

Appuyée par Marie Eve Leduc

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à un appel d'offres par le biais du service électronique SEAO pour le déblaiement et le déglacage des rues pendant l'hiver pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et pour une année optionnelle 2019-2020.

- i) Entente de location d'équipement

CONSIDÉRANT que M. André Claing nous offre la possibilité d'emprunter, au besoin, un tracteur avec chargeur ainsi qu'une mini pelle pour nos travaux de voirie;

CONSIDÉRANT que notre inspecteur municipal connaît le fonctionnement et la manipulation de ces équipements;

2016.04.17

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de signer une entente de location d'équipement pour le tracteur et la mini pelle aux conditions telles que soumises.

- g) Permission de voirie annuelle pour interventions urgentes sur le réseau du MTQ

Reporté à une prochaine séance.

- h) Demande d'ajout de panneaux de signalisation

Projet à l'étude.

- i) Appel d'offres pour le fauchage des levées de chemin

2016.04.18

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander des soumissions pour le fauchage des levées de chemin auprès de 3 entreprises.

12. Hygiène du milieu

- a) Procès-verbal de la Régie des Déchets

Les procès-verbaux de la Régie intermunicipale de gestion des déchets ont été remis aux membres du conseil.

La vidange des installations septiques s'effectuera du 27 juillet au 28 juillet 2016 pour les rangs Sarasteau, Amyot et Fleury.

- b) Procès-verbal de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil.

- c) Soumissions pour l'achat d'une génératrice

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'une génératrice pour la station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux (2) offres qui ont été présentées par Groupe Maska inc. et le Groupe Roger Faguy;

EN CONSÉQUENCE,

2016.04.19

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Groupe Maska inc. pour un montant total de 34 200 \$ plus les taxes.

- d) Station d'épuration des eaux usées - Contrat de services – Entrée et validation des données au SOMAE/ Échantillonnage / Remplacement de l'inspecteur municipal lors de congés

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir du remplacement lors des congés de l'inspecteur municipal pour le suivi de la station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de la station est effectuée présentement par Aquatech;

POUR CES MOTIFS,

2016.04.20

Sur la proposition d'Éric Delage
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de retenir la soumission d'Aquatech au montant tel que soumis pour le remplacement de l'inspecteur municipal au besoin.

- e) Modification de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (ci-après, la «Régie») a été constituée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine, jusqu'au 31 décembre 2030, sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU que le deuxième paragraphe des articles 468.10 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 579 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que l'entente de constitution d'une régie intermunicipale doit contenir le lieu de son siège social;

ATTENDU la résolution 16-027 du conseil d'administration de la Régie, en date du 23 mars 2016, entérinant le déménagement des bureaux administratifs de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 5 relative à l'adresse du siège social inscrite à l'entente intermunicipale;

ATTENDU les articles 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 580 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1);

2016.04.21

Sur la proposition Guy Robert
Appuyée par Josée Mathieu
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la modification de l'article 5 de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, selon les termes du projet d'entente joint à la présente résolution comme annexe I.

Le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou l'adjointe administrative sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville l'entente de modification de l'entente intermunicipale.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

13. Loisirs et culture

a) Dépôt des revenus et dépenses de février et mars 2016

La directrice générale dépose le rapport financier de février 2016 de l'O.T.J. St-Bernard inc. celui de mars n'étant pas disponible.

Solde au compte 1 ^{er} février 2016	29 210,56 \$
Chèques en circulation	(8 383,94)
Dépenses	(21 338,68)
Revenus	<u>24 441,60</u>
Solde disponible au compte au 29 février 2016	23 929,54 \$

b) Procès-verbal de mars 2016

Les procès-verbaux de février et mars de l'OTJ St-Bernard inc. ont été remis aux membres du conseil.

c) Bilan du tournoi de ballon-balai 2016

Le bilan du tournoi de ballon-balai a été remis aux membres du conseil.

Revenus :	6 642,29 \$
Dépenses :	3 748,02 \$
Excédent :	2 894,27 \$

14. Autres sujets

a) Demande d'appui – Projet de la Maison des Jeunes – Création de bandes florales

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes des Quatre Vents souhaite déposer à la MRC des Maskoutains une demande d'aide financière au Fonds de développement rural un projet pour la création de bandes florales constituées d'asclépiade afin de créer un milieu de vie pour la préservation du papillon Monarque;

CONSIDÉRANT que le papillon Monarque est l'emblème du Québec chez les lépidoptères;

CONSIDÉRANT que le milieu de vie du papillon est en déclin;

CONSIDÉRANT que la chenille du papillon se nourrit exclusivement de l'asclépiade;

CONSIDÉRANT que la création de bandes florales constituées d'asclépiade sur les terrains vacants de notre milieu permettra d'augmenter le taux de survie des papillons Monarque;

POUR CES MOTIFS,

2016.04.22

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'appuyer le projet de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents portant sur la création de bandes florales pour la préservation du papillon Monarque.

b) Relais pour la vie – Société canadienne du cancer

Aucune personne n'est disponible pour former une équipe.

2016.04.23

Sur la proposition de Marie Eve Leduc

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remettre un montant de 100 \$ à la Société canadienne du cancer.

c) Demande d'aide financière – Championnat canadien de ballon sur glace – C. Richer

2016.04.24

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Éric Delage

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder un montant de 50 \$ à l'équipe féminine CAJ Centre du Québec pour la participation de Camille Richer au Championnat Canadien de Ballon sur glace.

- d) Demande d'appui – Contingentement de la production acéricole au Québec
Aucun appui.
- e) Demande de commandite – Gala Méritas – École professionnelle de Saint-Hyacinthe
Aucun montant remis.
15. Correspondance
Une liste de la correspondance de mars est remise aux membres du conseil.
16. Période de questions
Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.
17. Levée de l'assemblée
Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Éric Delage
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la présente session à 22 h 10.

2016.04.25

LISTE DES COMPTES À PAYER – AVRIL2016

	Noms	Montant
1	Total des salaires	9 513.60 \$
2	G.E.S.T.I.M. (inspecteur en bâtiment - février)	1 327.85 \$
3	Revenu Canada (DAS mars)	1 659.03 \$
4	Ministère du Revenu (DAS janv-fev-mars)	9 896.14 \$
5	CSST (balance de cotisation à payer pour 2015)	125.56 \$
6	Télébec	107.68 \$
7	RIM (téléphone)	109.23 \$
8	Bell mobilité (cellulaire inspecteur)	53.93 \$
9	Desjardins sécurité financière	1 182.12 \$
10	Fabrique St-Bernard (loyer)	1 100.00 \$
11	Location de l'entrepôt	1 006.03 \$
12	Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires	560.00 \$
13	Hydro-Québec - 390, rue Principale	934.66 \$
14	Hydro-Québec - 902, rue des Loisirs	560.31 \$
15	Postes Canada (livraison journal et achat de timbres)	148.30 \$
16	Petite caisse (poste 24.25/sac dépôt 35.65/emballage 17.40/quincaillerie usine12.10)	89.40 \$
17	Camille Fontaine (collecte conteneur loisirs)	85.89 \$
18	Régie des déchets (enlèvement des matières résiduelles)	1 966.32 \$
19	Régie des déchets (enlèvement matières recyclables)	807.30 \$
20	Régie des déchets (enlèvement matières organiques)	267.71 \$
21	Régie des déchets (écocentres)	182.71 \$
22	Transport Fafard Inc. (3e versement contrat neige)	10 807.65 \$
23	Transport Fafard Inc. (achat de sel)	1 078.14 \$
24	MRC des Maskoutains (mise à jour du rôle d'évaluation)	2 668.50 \$
25	MRC des Maskoutains (équilibre du rôle d'évaluation 2016-2018 - 2e vers.)	6 895.00 \$
26	Fournitures de bureau Denis	131.01 \$
27	Rona (quincaillerie - installation treuil sur remorque pour redressement signalisation)	86.90 \$
28	Comax (pistolet haute pression pour lavage usine)	57.47 \$
29	Coop Fédérée - Propane pour le pavillon	164.42 \$
30	Laferté - Poches d'asphalte	944.02 \$
31	Buropro (contrat de service du photocopieur)	431.51 \$
32	Buropro (Livres pour la biblio)	86.95 \$
33	Vacuum Drummond (vidange des boues)	868.06 \$
34	EMI - Routeur sans fil au bureau-nettoyage ordinateur inspecteur...)	316.42 \$
35	RIM (vérification routeur au pavillon et problème ordinateurs de la municipalité)	70.42 \$
36	Martech (panneaux de signalisation)	478.30 \$

37	Rona (quincaillerie et outillage usine et voirie)	92.80 \$
38	Shred-it (destruction de documents)	221.18 \$
39	Les éditions juridiques FD (mise à jour code inspecteur)	65.54 \$
40	Réjean Bourgeois (réunion CCU du 30 mars)	75.00 \$
41	Sébastien Perreault (réunion CCU du 30 mars)	75.00 \$
42	Normand Laporte (réunion CCU du 30 mars)	75.00 \$
43	Jean-Paul Chandonnet (réunion CCU du 30 mars)	75.00 \$
44	ADT (frais de surveillance d'alarme - 400 rue Gagné)	233.86 \$
45	MRC des Maskoutains (service ingénieur)	57.50 \$
46	Visa - Praxair (gaz pour soudeuse)	211.01 \$
47	Visa - Home Dépôt (échelle)	304.68 \$
48	Visa - Rona (fenêtre pour panneau d'affichage)	228.80 \$
49	Visa - Super C (achats café, biscuits, crème...pour réunion)	69.34 \$
50	Visa - Sonic (essence camion)	379.51 \$
	Total des comptes à payer	58 932.76 \$

Je soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées ci-haut.

Francine Morin, Maire

Sylvie Chaput, Directrice générale et
secrétaire-trésorière